

Charte relative à l'intervention des masseurs-kinésithérapeutes libéraux en EHPAD

01/04/2012

Cette charte de bonnes pratiques relatives aux interventions des masseurs-kinésithérapeutes libéraux dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) a été signée par toutes les organisations représentant les établissements et les services pour personnes âgées ainsi que les représentants des kinésithérapeutes et rappelle les bonnes pratiques entre les masseurs-kinésithérapeutes et les établissements. Elle n'a pas de valeur juridique en tant que telle, mais s'inscrit dans le respect des règles déontologiques prévues notamment dans le code de la santé publique.

[Consulter la charte relative à l'intervention des masseurs-kinésithérapeutes libéraux dans les EHPAD en PDF](#)